

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
01 L'ACCÈS AU SÉJOUR EN BELGIQUE POUR ÉTUDIER	6
1 La demande d'autorisation de séjour	6
1.1 Via l'Ambassade ou le Consulat belge	6
demarches a l'arrivée	7
1.2 Via l'administration communale	7
2 Les conditions pour obtenir cette autorisation	8
2.1 Conditions d'études	8
Les études doivent se faire :	8
Preuves du statut d'étudiant	9
2.2 Conditions de santé	10
2.3 Conditions de sécurité	10
2.4 Conditions financières	10
3 Renouvellement du titre de séjour	12
3.1 Quels documents à remettre ?	12
3.2 Quel seuil de réussite ?	12
3.3 Que se passe-t-il en cas de changement d'orientation ?	13
3.4 Cas où l'autorisation de séjour risque de ne pas être automatiquement renouvelée	13
4 L'étudiant peut-il venir avec sa famille ou se faire rejoindre par sa famille ?	14
4.1 Qui peut rejoindre l'étudiant ?	14
4.2 A quelles conditions ?	15
4.3 Quelle est la procédure à suivre ?	15
4.4 Les documents nécessaires	16
4.5 Les membres de la famille doivent-ils résider ensemble ?	18
5 L'étudiant peut-il être éloigné du territoire ?	18
6 Les recours	19
6.1 Recours juridictionnels	19
Recours devant le Conseil du Contentieux des étrangers	19
Recours en cassation devant le Conseil d'Etat	19
6.2 Le médiateur fédéral	20
7 Trouver une aide juridique	20
7.1 L'aide juridique	20
L'aide juridique de première ligne	21
L'aide juridique de deuxième ligne	21
7.2 L'assistance judiciaire	22
7.3 Trouver un avocat spécialisé	23
D'autres consultations juridiques	23
7.4 Une aide sociale	23
02 CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AUX ÉTUDES	24
1 Preuve de la maîtrise suffisante de la langue française	24
1.1 Comment apporter cette preuve ?	24
1.2 Examen spécifique de maîtrise de la langue française	25
Qui organise cet examen ?	25
Quand est-il organisé ?	25
Comment se déroule l'examen ?	25
Quand est notifié le résultat ?	25
2 Droits d'inscription spécifiques (D.I.S.) pour les étudiants étrangers	26
2.1 Quels sont les étudiants étrangers exemptés ?	26
Dans les Hautes écoles et dans les universités	26
Dans les hautes écoles uniquement	26
Dans les universités uniquement	27
2.2 Les montants des droits d'inscription spécifiques (D.I.S.)	27
Dans les hautes écoles	27
Dans les universités	27
Dans l'enseignement de promotion sociale	27
2.3 Quand le D.I.S. doit-il Être payé ?	28
2.4 L'étudiant peut-il contester le D.I.S. ?	28
Existe-t-il d'autres recours ?	28
3 Les équivalences de diplôme	29
3.1 Principe	29
Authentification et légalisation des documents	29

Traduction des documents	30
3.2 Equivalence d'un titre d'études primaires ou secondaires étrangers pour poursuivre des études dans l'enseignement primaire ou secondaire	30
3.3 Equivalence d'un titre étranger d'études secondaires pour poursuivre des études dans l'enseignement supérieur .	31
Introduction de la demande	32
Coût	32
Documents nécessaires	32
Décision d'équivalence	33
Contestation	34
3.4 Equivalence de diplôme supérieur pour l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles	35
Documents nécessaires	35
Décision d'équivalence	35
Contestation	36
3.5 Equivalence de diplôme supérieur étranger aux grades académiques (diplômes universitaires) en Fédération Wallonie-Bruxelles	36
Introduction de la demande	36
Documents nécessaires	36
Décision d'équivalence	36
Contestation	37
03 L'ÉTUDIANT ÉTRANGER ET LE TRAVAIL	38
1 Le travail salarié	38
1.1 Le permis de travail	38
1.2 La limite d'heures	39
2 Le travail indépendant	39
2.1 La carte professionnelle	39
SOURCES JURIDIQUES	40
ANNEXES	44
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	47